



UNAY-SOUS-AUNEAU

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025

Berger Levrault

ID : 028-212800130-20250424-2025_976-DE

MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700

DÉCISION N° 976 du 24/04/2025.

NOMENCLATURE N° 7.3.1.1 (Délibération et décision d'emprunter).

Objet : Prêt relais subventions pour les travaux d'aménagement du cabinet multi-professionnels

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14/04/2025 autorisant Monsieur le Maire à contracter un prêt relais subventions pour les travaux d'aménagement du cabinet multi-professionnels ;

Vu le budget primitif du 14/04/2025 ;

DECIDE

Article 1 : de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France :

- Un prêt relais d'un montant de 215 000 Euros,
- D'une durée de 2 ans,
- Au taux fixe de 2,99 %,
- Avec une périodicité trimestrielle en intérêts et in fine en capital,
- Frais de dossier : 220 Euros.

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle a été rendue exécutoire.

Article 3 : Le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le présent document sera transcrit au registre des décisions du Maire.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le : 24/04/2025
- La notification le : 24/04/2025
- L'affichage en Mairie le : 24/04/2025
- La mise en ligne sur le site internet www.aunay-sous-auneau.fr le : 24/04/2025



Robert DARIEN

Aunay-sous-Auneau le : 24/04/2025

Le Maire,



Robert DARIEN